

ARRÊTÉ AR2024_140

Arrêté prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel

Le Président,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment L. 153-36 et suivants ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 27 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel (PLUi) ;

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 02 décembre 2024 sur les évolutions envisagées dans la procédure ;

Vu l'avis favorable du Comité d'orientation en date du 11 décembre 2024 sur la prescription de la procédure de modification simplifiée ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le PLUi du territoire Avranches – Mont-Saint-Michel pour corriger des erreurs matérielles et adapter le document d'urbanisme aux enjeux du territoire ;

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de :

- Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ;
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- Majorer de plus de 20% des possibilités de construction résultant dans une zone de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- Diminuer ces possibilités de construire ;
- Réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

Considérant par conséquent que cette modification entre dans le champ de la modification simplifiée codifiée aux articles L. 153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Il est prescrit une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel ;

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée sera notifié aux Personnes Publiques Associées et aux Maires des communes concernées avant la mise à disposition du public ;

Article 4 :

Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée seront précisées par l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération.

Il sera procédé durant un (1) mois à une mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis des personnes publiques associées.

Article 5 :

A l'issue de la mise à disposition, le bilan de la mise à disposition sera présenté devant l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Article 6 :

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération, ainsi que dans les mairies des communes concernées durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 7 :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie est chargé de l'exécution de cet arrêté ;

Fait à Avranches, le **23 DEC. 2024**

Le Président,



David NICOLAS





ALPHA TERRA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social :
9 place de la Basilique
14440 DOUVRES
LA DELIVRANDE
910 303 239 RCS Caen

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Aux termes d'une délibération signée électroniquement les 3 et 6 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société par Actions Simplifiée ALPHA TERRA a décidé de transférer le siège social du 9 place de la Basilique, 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE au 2 allée des Myosotis 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE à compter du 1er janvier 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Présidente



LES PORTES DE NACRE
Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social :
9 place de la Basilique
14440 DOUVRES
LA DELIVRANDE
951 895 440 RCS Caen

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Aux termes d'une délibération signée électroniquement les 2 et 3 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 9 place de la Basilique, 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE au 2 allée des Myosotis 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE à compter du 1er janvier 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN.
Pour avis
La Gérance

meurant ensemble à SAUSSEMESNIL (50700), 6 la Chapelle, Madame immatriculée au RCS de CHERBOURG sous le numéro 494 114 390, Ont cédé à :

La société dénommée ABELIA, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège est à VALOGNES (50700), 20 boulevard Division Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 902 401 124 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHERBOURG.

Leur fonds de commerce de "Fleuriste" qu'ils exploitaient à VALOGNES (50700), 14 place Vicq d'Azir.

Cette cession a été consentie au prix de soixante-dix mille euros (70.000 €) avec entrée en jouissance au 27 décembre 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, en la forme légale dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'Etude de Maître Fabien LANGLOIS, notaire sus-nommé.



MELINA CHIABAUT
COMMUNICATION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.000 €
77 rue des Ecoles
14360 TROUVILLE SUR MER
RCS Lisieux 912 640 448

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2025, l'actionnaire unique a décidé :

- De transférer à compter du 1er janvier 2025, le siège social de la société.

Ancienne mention : 77 rue des Ecoles 14360 TROUVILLE SUR MER.

Nouvelle mention : 45 avenue du Capitaine Glarner 93400 SAINT OUEN SUR SEINE.

- De modifier l'adresse de Mme Mélina CHIABAUT, présidente, à compter du 1er janvier 2025.

Ancienne mention : Mme Mélina CHIABAUT demeurant 77 rue des Ecoles 14360 TROUVILLE SUR MER.

Nouvelle mention : Mme Mélina CHIABAUT demeurant 45 avenue du Capitaine Glarner 93400 SAINT OUEN SUR SEINE

- De modifier corrélativement les statuts.

Pour avis
La Présidente

CELICO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social :
120 chemin du Marais
14130
ST-MARTIN-AUX-CHARTRAINS
RCS Lisieux 908 368 350

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale du 31.12.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour. Elle a nommé comme liquidateur M. Nicolas GUILBERT demeurant 120 chemin du Marais, 14130 SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS.

Siège de la liquidation : 120 chemin du Marais, 14130 SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LISIEUX en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

HOLDING PAMACA
Société à responsabilité limitée
au capital de 427.000 €
Siège social transféré
à AURSEULLES (14250)
Longraye - 1201 rue Argile
RCS Caen 878 158 518

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Aux termes d'un procès-verbal du 1er.12.2024, les associés :

- Ont transféré avec effet ce jour le siège social de la société de ZA Saint Léger, 14740 CARCAGNY à AURSEULLES (14250), Longraye, 1201 rue Argile.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Ont étendu avec effet ce jour l'objet social de la Société à toutes activités de marchand de biens, achat d'immeubles ou de terrains en vue de leur revente ainsi que toute activité de promotion im-

mobilière.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite auprès du RCS de CAEN.

SCI DES QUATRE
Société Civile Immobilière
au capital de 150.000 €
Siège social transféré
à AURSEULLES (14250)
Longraye - 1201 rue Argile
RCS Caen 508 059 599

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Aux termes d'un procès-verbal du 1er.12.2024, les associés ont transféré avec effet ce jour le siège social de la Société de Saint-Léger, 14740 CARCAGNY à AURSEULLES (14250), Longraye, 1201 rue Argile.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite auprès du RCS de CAEN.

SCI 2030
Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social transféré
à AURSEULLES (14250)
Longraye - 1201 rue Argile
RCS Caen 812 269 322

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Aux termes d'un procès-verbal du 1er.12.2024, les associés ont transféré avec effet ce jour le siège social de la société du Hameau Saint-Léger, route Nationale 13, 14740 CARCAGNY à AURSEULLES (14250), Longraye, 1201 rue Argile.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite auprès du RCS de CAEN.



Rue des Veuves
Cherbourg-Octeville
50100
CHERBOURG-EN-COTENTIN
MER DE VIKING
SARL au capital de 2.000 €
Siège social :
9 rue du Général Koenig
50480 SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
880 622 485 RCS Cherbourg

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Par décisions collectives des associés du 20.12.2024, le siège social a été transféré du 25 rue de Verdun au 9 rue du Général Koenig à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE (50480), rétroactivement à compter du 24.09.2024.



Rue des Veuves
Cherbourg-Octeville
50100
CHERBOURG-EN-COTENTIN
DRAKLAND
SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
9 rue du Général Koenig
50480 SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
880 195 938 RCS Cherbourg

TRANSFERT DE SIÈGE MÊME RESSORT

Par décisions collectives des associés du 20.12.2024, le siège social a été transféré du 25 rue de Verdun au 9 rue du Général Koenig à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE (50480), rétroactivement à compter du 24.09.2024.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19.12.2024, il a été constitué une société.

Dénomination sociale : PERFORMET-BIEN.

Siège social : 4 rue du Capitaine Lemmonyer, 50290 BREHAL.

Forme sociale : SASU, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Objet social : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, le conseil en gestion, stratégie, organisation, ressources hu-

maines, finance et toutes activités de conseil aux entreprises.

Capital social : 2.500 €.

Premiers dirigeants

Présidente : Mme Stéphanie OLIVIER, née le 01.12.1977 à VILLEDIEU LES POELES (France), de nationalité Française, demeurant 4 rue du Capitaine Lemmonyer, 50290 BREHAL (France), nommée pour une durée illimitée.

Durée : 99 années.

Mention sera portée au RCS de COUTANCES.

DIVERS



COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER

Mise en compatibilité du PLU de SAINT-JEAN-DES-CHAMPS pour l'accueil d'un centre de tri-transfert des déchets

Par délibération n° 2024-152, en date du 19 décembre 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes Granville Terre et Mer a approuvé la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de SAINT-JEAN-DES-CHAMPS pour l'accueil d'un centre de tri-transfert des déchets.

En application des dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération est visible pendant 1 mois au siège de la Communauté de Communes (197 avenue des Vendéens, 50400 GRANVILLE) et en mairie de SAINT-JEAN-DES-CHAMPS. Les documents sont consultables au service urbanisme (14 rue de la Gare, 50290 BREHAL) et sur le site internet officiel : Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006

Suivant acte reçu par Maître Philippe FANANAS, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Catherine BUISSON-EXBRAYAT et Philippe FANANAS, Notaires associés", titulaire d'un office notarial à NEXON (87800), 1 bis avenue Charles de Gaulle, le 3 janvier 2025, enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire de COUTANCES (notification en date du 06.01.2025 délivrée le 08.01.2025), il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite :

- à l'ouverture de la succession de M. Philippe Alexandre NIKICHINE, en son vivant demeurant à NOTRE-DAME-TOUCHET (50140), lieu-dit La Foucherais, né à PARIS (75015) le 6 mars 1937 et décédé à NOTRE-DAME-TOUCHET (50140) le 13 juin 2011.

- à l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par : Mme Nathalie France Janine Eugénie LUTHEREAU, épouse de M. Jean Gilbert Martial ENSERGUEIX, née à MONTEAU-FAULT-YONNE (77130), le 01.10.1960 ; Mme Mélisande Maguy France Christine LUTHEREAU, épouse de M. Tom Lucien Serge TABOULOT, née à LONGJUMEAU (91160) le 26.01.1984 ; M. Quentin Pierre Jean-Claude Rodolphe LUTHEREAU né à LONGJUMEAU (91160) le 28.02.1987.

Aux termes d'un acte reçu par le même notaire le 13 novembre 2024, enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire de COUTANCES, le 26 novembre 2024, sous le numéro RG 24/04366, et a publiée au BODACC le 14 novembre 2024.

Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.



Communauté d'agglomération MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

Prescription de la Modification simplifiée n° 1

du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches - Mont-Saint-Michel

Par arrêté signé du Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie en date du 23 décembre 2024, la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie a décidé de prescrire la Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches - Mont-Saint-Michel.

L'arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées, et publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel : <https://www.msm-normandie.fr/fr/>



Office Notarial Frédéric FRERE Notaire 16 rue Jean Grémillon - BP 5 50620 SAINT JEAN DE DAYE

ENVOI EN POSSESSION AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 juin 2018, suivi d'un codicille, Mme Yvette Suzanne Marthe LEMAITRE, en son vivant retraitée, demeurant à MONTMARTIN-SUR-MER (50590) 4 chemin dit "Sous les jardins", EHPAD Roche Brune.

Née à COUVAINS (50680), le 10 février 1933.

Veuve de M. Roger Henri André Marcel ONFROY et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à MONTMARTIN-SUR-MER (50590) (France), le 20 mars 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testament et codicille ont fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament et de codicille, reçu par Maître Frédéric FRERE, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique dénommée "FRÉDÉRIC FRERE NOTAIRE" dont le siège est à SAINT-JEAN-DE-DAYE (Manche), 16 rue Jean Grémillon, identifié sous le numéro CRPCEN 50014, le 8 janvier 2025.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Frédéric FRERE, notaire à SAINT-JEAN-DE-DAYE (50620), 16 rue Jean Grémillon, référence CRPCEN : 50014, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de COUTANCES (Manche), de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et du codicille et copie de ces testament et codicille.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 9 janvier 2025, l'Associé Unique de la Société THOELI, SARL au capital de 500.000 €, siège social : 45 rue de la Touche, 17630 LA FLOTTE (SIREN 804 876 530 RCS LA ROCHELLE), a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 500.000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. Fabrice CLEMENT.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la société est dirigée par la Société CLEM GROUP, SAS au capital de 20.040.000 €, siège social : 21 rue de Rouen, 14390 VARAVILLE (SIREN 935 249 433 RCS CAEN).

Pour avis
La Présidente



SELARL LEBAILLY - DUREL
646 route des Dignes
Euphorbe - BP 36
14123 FLEURY-SUR-ORNE

FL3
Société Civile
au capital de 1.000 €
Siège social : CARENTAN (50)
ZI de Pommenauque
RCS Coutances 812 985 182
Société en liquidation

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 31.12.2023, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de COUTANCES, en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur



Etude de Maître LANGLOIS
13 place du Château
50700 VALOGNES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Fabien LANGLOIS, notaire à VALOGNES (50700) 13 place du Château, le 27 décembre 2024, M. Martial Charles LEVAILLANT, et Mme Maude Nicole Andrée LEVALLOIS, de-